
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

VENDREDI 15 NOVEMBRE 2024

Préambule :

La Loi du 6 février 1992 a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Le rapport doit préciser, dans un souci d'amélioration des informations transmises à l'assemblée délibérante :

- Les informations sur les orientations budgétaires avec les évolutions prévisionnelles dépenses et recettes tant en investissement qu'en fonctionnement, en précisant les hypothèses d'évolution retenues en matière de concours financier, de fiscalité, de subventions ainsi que les évolutions relatives aux relations financières entre la Commune et l'EPCI (Communauté de Communes Pévèle Carembault).
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec prévision des recettes dépenses.
- La structure et la gestion de la dette contractée, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Le Débat d'Orientation Budgétaire est relaté dans un compte-rendu de séance et mis à la disposition du public dans un délai de 15 jours, ainsi qu'en ligne lorsqu'un site internet existe.

Au-delà de ces obligations légales, le Débat d'Orientation Budgétaire est un moment privilégié en début de cycle budgétaire car il permet au Conseil Municipal de faire connaître sa stratégie financière, après avoir fait le point sur la situation budgétaire, et ainsi d'établir les moyens mobilisables nécessaires à la mise en œuvre de ses projets et des priorités définies pour les années à venir.

Enfin ne disposant pas encore du compte administratif 2021, ce rapport se base en conséquence sur les derniers éléments connus.

1. UN RAPPEL SUR LA PRESENTATION DU BUDGET

Le budget communal se décompose en :

Une section de fonctionnement

Elle comprend des dépenses courantes n'affectant pas le patrimoine communal : frais de personnel, frais de gestion (fluides, fournitures, entretien courant...), frais financiers (notamment intérêts des prêts), autres charges de gestion courante (participations aux structures intercommunales, subventions au C.C.A.S., aux associations ...), amortissements et provisions.

En recettes, cette section comprend les recettes fiscales, la dotation globale de fonctionnement et autres dotations versées par l'Etat, la Région, le Département et la CC Pévèle-Carembault, les produits des services (recettes perçues sur les usagers : repas de cantine, recettes de spectacles, prestations jeunesse et sport, crèche, concessions de cimetières, droits de stationnement...) et les « autres produits de gestion courante » (revenus des immeubles, locations...).

Les recettes de fonctionnement n'ont pas d'affectation spécifique précise dans les dépenses de fonctionnement.

Une section d'investissement

Elle a trait au patrimoine de la commune. Elle est alimentée en recettes par l'emprunt, des subventions d'équipement, les remboursements de T.V.A. et par l'autofinancement.

L'autofinancement représente, en simplifiant, l'excédent dégagé en section de fonctionnement :

- Recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement = capacité d'autofinancement brute.
- Capacité d'autofinancement brute – montant du remboursement en capital des emprunts de l'année = capacité d'autofinancement nette.

Cet excédent des recettes sur les dépenses alimente en recettes la section d'investissement.

Ainsi, lorsqu'une collectivité locale telle qu'une commune réalise des dépenses d'investissement nouvelles (construction d'un nouvel équipement comme un équipement sportif, la réfection de la voirie, l'aménagement d'espaces verts et de places publiques, l'achat de terrains, ou l'acquisition de véhicules ...), elle peut les financer :

- En obtenant des subventions d'équipement qui couvriront pour partie ces dépenses, en recourant à l'emprunt, mais ceci augmente l'endettement et les frais financiers,
- En ayant recours à l'autofinancement, donc en réalisant des économies sur les

dépenses de fonctionnement, ce qui augmentera mécaniquement l'excédent de fonctionnement qui alimentera à concurrence la section d'investissement.

L'autre moyen d'augmenter l'autofinancement consiste à augmenter les recettes de fonctionnement (augmentation des impôts et/ou augmentation des produits perçus sur les usagers par l'intermédiaire des tarifs communaux).

Tout accroissement des dépenses de fonctionnement limite la possibilité d'autofinancer des dépenses d'investissement, qui ne peuvent alors être financées que par des ressources financières externes (prêts bancaires), l'augmentation des impôts, ou les subventions.

2. LE CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

2.1) Le contexte économique national (source AMF)

Le gouvernement a annoncé, le 8 octobre, devant le Comité des finances locales (CFL), un prélèvement de 5 milliards d'euros (Mds€) sur leurs recettes, dans le cadre de leur « participation à l'effort de redressement budgétaire » fixé à « 12,5 % » de l'effort global de réduction des dépenses demandé aux administrations publiques (40 Mds€).

L'Etat réduira ses dépenses de 20 Mds€ et le secteur social de 15 Mds€.

L'objectif est de ramener le déficit public de 6,1 % cette année à 5 % du PIB, dès 2025.

Création d'un « fonds de précaution »

La participation des collectivités se traduit par trois mesures inscrites dans le projet de loi de finances pour 2025 :

Première mesure, la mise en réserve l'an prochain d'un « fonds de précaution pour les collectivités » (3 Mds€), qui sera alimenté par un prélèvement limité à un maximum de 2 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités « dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros ».

Deuxième mesure touchant les collectivités : « le montant transféré de TVA aux collectivités sera maintenu en 2025 à son niveau 2024 » (l'Etat gèle sa dynamique et escompte une économie de 1,2 Md€).

Troisième mesure : le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) sera réduit de 800 millions d'euros. A partir du 1/01/2025, son taux passera de 16,4 % à 14,85 % et l'exécutif supprime le remboursement au titre « des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage ».

Deux autres mauvaises nouvelles affecteront les budgets locaux :

1. La réduction du Fonds vert (qui passera de 2,5 milliards à 1 milliard d'euros), au grand dam des associations d'élus qui déplorent cette ponction de 60 % alors que l'Etat leur demande d'investir pour la transition écologique ;
2. Une augmentation de plus d'un milliard d'euros des cotisations des employeurs publics à la CNRACL, prévue par le projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

Au final, le gouvernement a beau affirmer que l'effort demandé aux collectivités sera proportionné et mettre en avant la stabilité de la dotation globale de fonctionnement (DGF), voire la progression de certaine dotation (lire ci-dessous), ce projet de budget mécontente fortement les associations d'élus.

En 2025, la DGF reste stable à hauteur d'un peu plus de 27,2 Mds€. L'AMF rappelle qu'en euros constants, ce principal concours financier de l'Etat sera en baisse. Elle demande donc toujours son indexation sur l'inflation.

La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) augmenteront respectivement de 140 M€ (+5%) et 150 M€ (+6,7%).

Les dotations de soutien à l'investissement local (DSIL, DETR, DPV et DSID) sont maintenues « au niveau historiquement élevé de 2 milliards d'euros en autorisations d'engagement et 1,8 milliard d'euros en crédits de paiement », selon le gouvernement.

2.2) Le Contexte local

Les projections actuelles sont entourées d'aléas importants. En premier lieu, l'incertitude politique actuelle en France fait peser un aléa sur les hypothèses de finances publiques et sur le comportement plus ou moins attentiste des entreprises et des ménages. En second lieu s'ajoutent les risques géopolitiques (guerre en Ukraine,

situation au Proche-Orient, tensions commerciales, etc.) et leurs effets sur les prix des matières premières et le commerce international. (Source BDF)

La projection de l'inflation est inchangée en 2024, à + 2,5 % : les surprises à la baisse des derniers mois sur les services et l'alimentation sont compensées par celles, à la hausse, sur les produits manufacturés liées notamment à la dynamique des prix des produits pharmaceutiques.

En 2025, la prévision d'inflation est révisée à la baisse, à + 1,5 %, du fait de la diminution annoncée des prix de l'électricité, en partie atténuée par une révision haussière des prix des biens manufacturés également liée à la situation en mer Rouge.

La Ville ne sera pas impactée directement par le prélèvement de 5 milliards d'euros dans le cadre de la participation à l'effort de redressement budgétaire de l'Etat, cette mesure concernant essentiellement les Régions, les Départements, les Communautés d'agglomération et les grandes Villes.

Néanmoins cette mesure d'austérité se répercutera indirectement sur les finances de la Ville en raison d'une part de la stagnation de la DGF qui ne prendra pas en compte l'évolution de l'inflation mais d'autre part de la raréfaction des ressources des partenaires financiers institutionnels que sont la Région et le Département, lesquels accompagnent historiquement les villes dans le cadre de subventions liées à des appels à projets et/ou dispositifs.

Autre mauvaise nouvelle pour les collectivités, la baisse du taux de compensation FCTVA qui devrait passer de 16,4 % à 14,85 % avec en plus la suppression du remboursement au titre des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie.

Cette décision aura des conséquences sur le montant escompté du FCTVA 2025, d'autant plus que le montant des investissements 2024 a été particulièrement conséquent avec les opérations Florent Evrard et Roger Salengro.

3. POINT SYNTHETIQUE SUR LA SITUATION FINANCIERE

La situation de la Ville présente des ratios de structure globalement satisfaisants selon la fiche financière du Service de Gestion Comptable d'Orchies (valorisation des données 2023).

L'année 2023 s'est achevée avec un résultat comptable positif de 1 364 684 € sur la section de fonctionnement et une Capacité d'Auto Financement nette de 1 192 062 €.

Ces résultats, s'ajoutant à ceux des exercices antérieurs, ont permis d'absorber les grandes opérations « rénovation de l'école Roger Salengro » et « Florent Evrard » avec un recours à l'emprunt minoré en raison d'une meilleure capacité d'autofinancement des projets.

La masse salariale devrait subir une augmentation de 2,60 %. Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation :

- Décision de l'Etat d'attribuer 5 points d'indice à tous les agents à partir de janvier 2024 pour compenser l'inflation.
- Augmentation mécanique liée aux grilles indiciaires
- Gestion complexe de situations d'agents en lien avec les comités médicaux
- La mise en place d'une participation de la collectivité quant à la prévoyance des agents.

EVOLUTION DES RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
013 - Attenuations de charges	207 352,22	188 795,75	81 854,90	34 943,66	65 851,33
70 - Produits des services du domaine	329 487,07	396 492,49	258 445,85	266 954,30	242 353,08
73 - Impôts et Taxes	1 438 749,91	1 599 899,83	1 669 664,84	1 758 077,28	1 837 766,09
74 - Dotations et participations	3 694 216,15	3 574 860,64	3 800 858,94	3 726 361,37	3 277 997,87
75 - Autres produits de gestion courantes	91 799,45	82 702,89	77 549,25	97 865,40	95 806,62
Sous-total RF à périmètre constant	5 761 604,80	5 842 751,60	5 888 373,78	5 884 202,01	5 519 774,99
77 - Produits exceptionnels	6 279,53	50 479,73	75 090,80	84 846,42	565,50
Total des recettes réelles de fonctionnement	5 767 884,33	5 893 231,33	5 963 464,58	5 969 048,43	5 520 340,49

EVOLUTION DES DEPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
011 - Charges à caractère général	1 135 383,07	1 194 641,88	1 588 053,04	1 411 365,20	1 110 621,85
012 - Charges de personnel	2 828 637,98	2 960 584,38	3 198 472,48	2 771 257,39	2 627 323,88
014 - Atténuation de produits	249 363,27	160 388,35	46 918,85	46 918,85	40 000,00
65 - Autres charges de gestion courantes	526 808,76	452 148,04	461 449,01	463 676,34	361 174,38
66 - Charges financières	50 001,26	52 457,67	66 067,82	51 603,38	93 267,90
Sous-total DF à périmètre constant	4 790 194,34	4 820 220,32	5 360 961,20	4 744 821,16	4 232 388,01
67 - Charges exceptionnelles	840,90	1 215,57	3 099,53	2 952,23	300,16
Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 791 035,24	4 821 435,89	5 364 060,73	4 747 773,39	4 232 688,17

Pour information les données consolidées 2024 ne sont pas finalisées, la colonne 2024 présente les chiffres arrêtés au 31 octobre 2024.

L'évolution des recettes ne présente pas de distorsion significative, les résultats attendus pour les mois de novembre et décembre devraient permettre d'atteindre le niveau habituel des recettes de fonctionnement.

L'évolution des dépenses devrait être contenue sur les mêmes proportions qu'en 2023, après un pic constaté en 2022 lié à l'inflation.

Au niveau des charges à caractère général, les dépenses liées à l'énergie retrouvent les niveaux d'avant crise, néanmoins le budget 2024 devra supporter un montant non réglé de 2023 de près de 80 000 €, en raison d'une demande de vérification de la Ville du bon fonctionnement des télérelèves.

La contribution au SDIS dans le chapitre autres charges a été une nouvelle fois revue à la hausse avec un montant de 180 919 €

Les charges financières croissantes sont liées à l'emprunt réalisé en 2022 pour le financement des opérations d'investissement Florent Evrard et Roger Salengro

RECETTES ET DEPENSES DE LA SECTION INVESTISSEMENT :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
13 - Subventions d'investissement	138 326,44	13 191,84	83 265,28	420 563,29	0,00
10 - Dotations, fonds divers e rséerves	423 495,52	922 989,42	1 055 632,92	198 659,58	1 479 246,35
Total des recettes d'investissement	1 349 287,25	1 456 175,32	3 801 648,00	1 605 565,98	2 895 722,30

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
20 - Immobilisations incorporelles	11 494,34	14 473,20	11 526,00	12 991,20	9 697,14
21 - Immobilisations corporelles	38 886,84	887 596,06	743 278,59	221 959,92	3 252 259,06
Opérations d'équipement	551 307,90	270 063,66	1 207 504,30	952 705,47	2 946 336,25
16- Emprunts et dettes assimilées	268 049,77	270 325,60	315 187,58	343 066,06	376 610,03
Total des dépendesd'investissement	1 221 964,85	1 837 346,16	2 277 496,47	1 680 424,60	3 661 790,51

Pour information les données consolidées 2024 ne sont pas finalisées, la colonne 2024 présente les chiffres arrêtés au 31 octobre 2024.

Les recettes d'investissement de l'exercice 2024 sont issues des reports et du résultat de l'exercice antérieur.

Les soldes de subventions à percevoir pour l'année 2024 seront inscrits dès l'achèvement des travaux et la production des pièces justificatives nécessaires à leur obtention.

Au niveau des dépenses d'investissement, il y a lieu de constater le volume important en 2024 qui reprend principalement les opérations Florent Evrard et Roger Salengro.

La grande majorité des dépenses de ces opérations seront bouclées comptablement en 2024.

En termes de recettes d'investissements il reste à percevoir une subvention dans le cadre du FEDER avec un montant inconnu minoré dans le cadre de l'instruction par rapport aux prévisions initiales

De même le bailleur Partenord tarde à verser sa participation pour la réfection des voiries Pierre Mendès France d'un montant de 110 000 €.

3. Structure et gestion de la dette, Profil de dette visé pour l'exercice.

Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt en 2024 malgré l'inscription budgétaire d'un emprunt de 1 900 000 € dans le budget primitif de 2024.

En 2025 l'échéancier de remboursement des emprunts présente un remboursement total de 454 233,77 décomposé en capital à hauteur de 368 790,79 € et d'intérêts à hauteur de 85 442,79 €

Pour information l'état des emprunts restant à courir à partir de 2025 est le suivant :

- ✓ Banque Postale Prêt d'un montant de 1 179 349,60 € sur 8 ans du 01/05/2019 au 01/02/2027 (capital restant dû à ce jour : 294 837,28 €)
- ✓ Banque Postale Prêt d'un montant de 166 400 € sur 6 ans du 01/01/2020 au 01/01/2025 (capital restant dû à ce jour : 27 733,35 €)
- ✓ Banque postale Prêt d'un montant de 2 207 000 € sur 15 ans du 01 janvier 2023 au 01 octobre 2037 (capital restant dû à ce jour : 1 926 373,05 €)
- ✓ Caisse d'Epargne Prêt d'un montant de 1 000 000 € réalisé en 2012 courant jusqu'au 01/02/2033 (capital restant dû à ce jour : 538 239,64 €)

A ces emprunts il convient d'ajouter le prêt à taux zéro d'un montant de 129 338 € consenti par la CAF pour la réalisation du pôle enfance étalé sur 10 ans, avec une première annuité en 2020 de 12 933,83 €.

Le détail de cette structuration est régulièrement fourni aux conseillers municipaux dans le Compte Administratif de l'exercice avant validation par le Conseil Municipal.

Au 31 décembre 2024, le capital restant dû, tous emprunts globalisés, s'élève donc à 2 787 783,32 €, hors charges financières ce qui rapporte l'encours de dette par habitant à 491€, contre 768 € pour la moyenne nationale de la strate (source DGFIP 2023).

Relations financières avec la CCPC

L'attribution de compensation versée à la CCPC est toujours fixée à 46 918,85 € pour l'année 2025, à l'instar de 2024.

La Commune a bénéficié en 2024 d'un versement de 175 000 € correspondant à la 2^{ème} partie de l'accord transactionnel.

Les travaux de réhabilitation des berges de l'étang du Ratintout ont été réalisés sous l'égide de la CCPC, compte tenu de l'intérêt communautaire du site.

Enfin la mutualisation des commandes toujours sous l'égide la CCPC permet de bénéficier d'une meilleure maîtrise des prix sur de nombreux sujets tels que moyens d'impression, réfection des chaussées et abords, service commun voiries lesquels ont démontrés leur utilité avec un impact significatif en termes d'économies.

ORIENTATIONS 2025

Sur le plan du fonctionnement, il n'y a pas de changement d'importance à prévoir, il n'y a pas de changement d'importance à prévoir, il faudra maintenir le niveau des dépenses générales à un niveau similaire dans la mesure du possible majoré de 2% pour prendre en compte les hausses générales liées à l'inflation.

Les dépenses en énergie devraient être contenues avec des prévisions plutôt rassurantes à ce jour. Le groupement de commandes avec la CCPC portant sur le renouvellement des marchés subséquents Electricité et Gaz naturel est cours.

Au niveau des charges de personnel, des départs en retraite d'agents sont prévus pour l'année 2025

Une procédure d'externalisation des services « entretien des bâtiments communaux » a été engagée avec un lancement d'appel d'offres en cours d'instruction pour une réalisation effective dès le début de l'année 2025 permettra de répondre à la nécessaire continuité du service public.

Sur le plan des investissements les arbitrages budgétaires ne sont pas définitivement fixés, cependant les orientations générales prévoient d'une part la poursuite des opérations engagées et un certain nombre d'opérations pouvant être réalisées si les résultats financiers définitifs de la Commune le permettent.

Un emprunt sera inscrit au budget 2025 pour permettre l'équilibre du budget dans l'attente des résultats de clôture.

Pour rappel un emprunt de 1 900 000 € avait été inscrit au budget 2024, mais il n'a pas été sollicité.

Opérations d'investissements à poursuivre :

- ✓ Ecole Roger Salegro : le chantier arrive globalement à son terme, les travaux liés à la chaufferie ont néanmoins pris du retard par rapport aux prévisions initiales en raison de problèmes techniques d'implantation. A ce jour sur un total travaux de 3 325 307,70 €, il est enregistré une réalisation à hauteur de 2295068,49 € soit un solde restant à payer de 1 030 239 €.
- ✓ Rue Florent Evrard : en principe l'ensemble des factures seront réglées sur l'exercice 2024

Opérations d'investissement à envisager sur l'année 2025 :

- ✓ L'espace St Jacques sera à prendre en compte une fois le projet fixé, les démarches règlementaires abouties et les accords de financements obtenus ; le démarrage des travaux pourrait être de ce fait envisagé dans le courant du mois de juin ou septembre.
- ✓ La réalisation d'un terrain synthétique dans l'enceinte du complexe du Rapid, à proximité du terrain de foot municipal, sous réserve de l'obtention des subventions escomptées.
- ✓ Des aménagements de sécurité sur les rues Jean-Baptiste Lebas, Maréchal Leclercq et Emile Zola au croisement avec la rue Jules Guesde.
- ✓ La poursuite du réseau de vidéosurveillance avec l'installation de caméras sur des zones non couvertes.
- ✓ La poursuite des travaux au cimetière avec la macadamisation d'une ou deux allées.
- ✓ Programmation des travaux à réaliser à la suite du diagnostic énergétique des bâtiments communaux réalisé par la CCPC.
- ✓ La refonte du site internet de la Ville.
- ✓ La poursuite des études relatives au centre-ville, et la mise en place d'études relatives à la zone du Ratintout ainsi que sur le Foyer Papin en vue de sa réhabilitation.